



LA COPROPRIÉTÉ DE A À Z

A partir de 390€ nets de taxes.

100% classe virtuelle
Mix Learning
100% présentiel

Public visé : Les titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statuaire Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d...

Prérequis : Aucun prérequis nécessaire

Accessibilité aux personnes handicapées
Contactez-nous pour une étude de vos besoins.

98%

DE TAUX DE
SATISFACTION

60

ANNÉES D'EXISTENCE
ET D'EXPÉRIENCE

450

FORMATIONS
DISPONIBLES

Objectifs

- Appréhender le cadre juridique de la copropriété
- Identifier les obligations du syndic issues des lois Alur et Elan
- Respecter le formalisme de l'Assemblée Générale
- Savoir gérer une copropriété
- Maîtriser la mutation d'un lot de copropriété

Les + de la formation

- Formation pratique adaptée aux besoins des agences immobilières
- Formateur consultant expérimenté, juriste de formation
- Tour d'horizon du cadre juridique et de la gestion de la copropriété





LA COPROPRIÉTÉ DE A À Z

Contenu de la formation

1. APPREHENDER LE CADRE JURIDIQUE DE LA COPROPRIÉTÉ

Organisation de la copropriété

- Parties communes et privatives définies par la Loi ELAN
- Règlement de la copropriété et état descriptif de division
- Immatriculation des copropriétés, carnet d'entretien et documents techniques
- Les organes de copropriété : syndicat de copropriétaires, conseil syndical

Le syndic de copropriété

- Pouvoirs et responsabilités
- Mandat de syndic et contrat type
- Les nouvelles obligations de la loi Elan

L'assemblée Générale de Copropriété

- Convocation
- Ordre du jour
- Modalités de vote et nouvelles règles de majorité de la loi Elan
- Procès-verbal

2. GESTION DE LA COPROPRIÉTÉ





LA COPROPRIÉTÉ DE A À Z

Contenu de la formation

Notions comptables

- Appel de fonds, budget
- Fonds travaux
- Voie de recouvrement des impayés de copropriété

Assurances de copropriété

- Assurance des parties communes et des parties privatives
- Gestion des sinistres et mise en jeu des garanties

Gestion des travaux

- Établissement des devis
- Surveillance et honoraires liés à la gestion des travaux

3. MUTATION DU LOT DE COPROPRIETE

- Informations de l'acquéreur
- Obligations du syndic en matière de vente d'un lot
- Répartition des charges entre vendeur et acquéreur

La formation continue des agents immobiliers ou autres professionnels relevant de la loi Hoguet a pour objectif la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession.

L'obligation de formation s'impose pour les titulaires des cartes professionnelles ainsi que pour l'ensemble des collaborateurs, salariés ou non, titulaires d'une attestation d'habilitation. À chaque renouvellement de cartes, par périodes triennales, il faudra justifier, par attestation, de 42 heures de formation.





LA COPROPRIÉTÉ DE A À Z

Modalités, méthodes et outils pédagogiques

- Apport de connaissances
- Pédagogie active favorisant le partage d'expériences
- Etude de cas, mise en situation
- Remise d'un support pédagogique

Résultats attendus

A l'issue de la formation, chaque participant sera capable de :

- identifier les obligations du syndic issues des lois Alur et Elan
- Gérer une copropriété

Modalités d'évaluation

- Evaluation formative tout au long de la formation
- QCM
- Questionnaire de satisfaction de fin de formation

Modalités de financements

Cap Emploi, Entreprise, Opérateurs de Compétences (OPCO), Particulier, Pôle Emploi

Intervenants

- Une équipe d'intervenants experts dans le domaine de l'immobilier

Modalités et délai d'accès

- Aucun prérequis nécessaire

